

Regroupement familial

Avec-vous des questions sur un regroupement familial ? Nos juristes peuvent vous donner des conseils et informations précises lors d'un entretien individuel dans nos locaux.

Documents à fournir au CCSI

S'il vous plaît prenez les documents suivants avec vous. Si vous n'avez pas encore tous les documents sous la main, ce n'est pas un problème - venez avec ce que vous avez.

Il est également possible de nous envoyer les documents par mail à l'adresse info@ccsi-fr.ch. Nous pouvons imprimer vos documents ou faire des photocopies sur place.

Nécessaire:

- Permis de séjour
- Acte de naissance (s'il s'agit de venue d'enfants)
- Livret de famille / certificat de mariage
- Bail à loyer
- Contrat(s) de travail
- 3 dernières fiches de salaire
- Attestation d'indépendance financière du service social
- Attestation de l'office des poursuites
- Si la personne regroupée est la femme/le mari d'une personne regroupante issue d'un Etat hors UE/AELE et titulaire du permis B ou C : Attestations d'inscription à des cours de langues

Si existant

- Photos de famille
- Témoignages
- Avis de décès d'un grand-parent
- Certificat médical du pays d'origine de tuteur/tutrice d'enfants ou enfants eux-mêmes
- Dépôt de plainte pénale